

ORDONNANCE NUMÉRO

OCA21-(C-4.1)-006

Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1, tel que modifié)

A la séance du 1^{er} juin 2021, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles décrète :

L'installation des panneaux d'arrêt sur l'avenue Pierre-Baillargeon, à la hauteur des deux croisements avec la rue Albert-Chamberland;

De conserver en place toute autre signalisation en vigueur.

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.
